

CONVENTION « National Espoirs » de Classe FFVoile 2021

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile** (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'Association Française des Europe, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 19, avenue du Camp Long 06400 CANNES
Représentée par sa Présidente, **Madame Aline VIELLE**, dûment habilitée aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

1. TEXTES

Le « **National Espoirs** » Europe est régi par le Règlement du « **National Espoirs de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « **National Espoirs de Classe FFVoile** » est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Le « **National Espoirs** » Europe est organisé par le Centre Yachting à Voile de Pareloup du 17 au 19 août 2021.

3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour **L'Association des Europe**
Aline VIELLE



Pour la **FFVoile**
Nicolas HENARD